

LANGUES VIVANTES

6. Conditions particulières pour les mineurs d'âge et les séjours accompagnés

```
var blCalculatorConfig = {  
  "host": "https://server.bookandlearn.com/masterkey/", "widget-  
id": "pfwAevNR3Ok6V2MSXDmZhuS9", "lang": "en", "localCurrency": "EUR",  
  "primaryColor": "#3E6884", "secondaryColor": "#888888", "terms-and-  
conditions": "http://easylanguages.com/languages-abroad/mobile-main-  
menu/miscellaneous/geneal-conditions_c244", "resend-endpoint": "undefined",  
  "fields": "[[\"name-required\",true],[\"lastName-required\",true],[\"email-  
required\",true],[\"phone-required\",false],[\"country-required\",false],[\"comment-  
required\",false]]' };
```

6.1 Retard ou perte de documents

En cas de retard du participant l'empêchant de prendre part à une activité ou à un trajet organisé, aucun remboursement ou compensation ne sera octroyé. En cas de retard/perte de ticket/absence de document d'identité ou autre événement qui empêcherait le participant d'effectuer un trajet à la date prévue, la responsabilité de Langues Vivantes au-delà de la durée du séjour réservé se limite à informer les parents ou, en cas d'absence, les personnes de contact renseignées sur le formulaire d'inscription. Ceux-ci ont le choix entre intervenir personnellement ou faire intervenir l'organisation. Dans ce dernier cas l'organisation assiste pleinement le participant, par exemple en fournissant un nouveau ticket retour, après que les frais supplémentaires de logement/repas/trajets/communication et frais éventuels de prise en charge s'il s'agit d'un participant mineur, ont été réglés en totalité.

6.2 Règlement et discipline

Le participant doit se conformer strictement aux lois du pays de séjour, ainsi qu'aux règles et bons usages de la vie quotidienne, familiale et scolaire de son milieu d'accueil. Il s'engage à prendre connaissance et à respecter le règlement intérieur de l'établissement d'enseignement qu'il fréquentera, notamment en ce qui concerne l'assiduité (obligatoire) à tous les cours et la participation aux activités/visites pendant le séjour lorsque celles-ci font partie du programme. Langues Vivantes se réserve le droit de refuser une inscription

ou de renvoyer un participant si son comportement nuit au bon fonctionnement du programme, s'il contrevient aux règles de l'établissement ou s'il enfreint la loi du pays d'accueil. En particulier tout cas de vol, ivresse, consommation de substance illicite, atteinte aux mœurs ou toute forme de harcèlement moral ou physique constituent un motif d'exclusion immédiate. Tous les frais liés au renvoi (voyage de retour, amendes, etc.) sont à la charge du participant ou de ses parents le cas échéant. Le participant et ses parents sont également responsables des dégâts ou pertes occasionnés pendant leur séjour. Langues Vivantes se réserve le droit de refuser une inscription ou de renvoyer immédiatement tout participant qui présente une condition médicale et/ou psychologique non renseignée par écrit à l'inscription et qui nécessite sur place un suivi spécifique.

6.3 Participants mineurs d'âge : responsabilité des participants et de l'organisation

Lors des séjours encadrés notamment à Bournemouth, les fonctions des group leaders consistent à accompagner le trajet, organiser des activités et assister les participants en cas de problèmes ponctuels. Les participants étant généralement logés en familles d'accueil, ni les group leaders ni l'organisation ne sont en mesure de contrôler les allées et venues des participants individuels, ou de superviser leurs trajets et heures de sortie, en dehors des activités organisées. Nous requérons donc des participants, surtout des mineurs d'âge, qui s'inscrivent à nos stages de faire preuve de suffisamment de maturité et d'autodiscipline notamment quant aux heures de rentrée le soir, ainsi que de courtoisie envers les familles d'accueil.

Pour les sorties en soirée, nous prévoyons les heures de rentrée suivantes :
Moins de 15 ans : pas de sortie individuelle autorisée ; 15-16 ans inclus : retour dans la famille à maximum 22h00 ; 17 ans et plus : retour à 23h30 maximum. Nous insistons pour que les participants restent dans leur famille d'accueil ou résidence le soir. Si vous souhaitez un arrangement différent veuillez nous le communiquer par écrit avant le départ ; le règlement intérieur de la famille d'accueil/résidence sera toutefois prépondérant en cas de sorties tardives autorisées par les parents biologiques. Nous répétons ces consignes aux participants lors des voyages de groupe à Pâques et en été et communiquons aux parents tout abus manifeste qui nous serait signalé par l'école ou les familles d'accueil, afin qu'ils puissent le cas échéant intervenir directement auprès du participant concerné. Pour les programmes juniors : les sorties individuelles ne sont pas autorisées et toutes les soirées se passent en famille ou à l'école. En dehors de l'Europe, les sorties individuelles des

participants mineurs d'âge ne sont pas autorisés, sauf dans le cadre d'une activité de groupe supervisée.